

2017

LOGEMENTS TRANSITOIRES DU LUNÉVILLOIS

Rémi BERNARD
Directeur

Edith VOIRIN
Chef de service

**6 rue sainte Anne
54300 Lunéville**

**Tél. : 03 83 77 50 04
Fax : 03 83 77 79 26**

**Courriel :
luneville@asso-ars.org**



■ MISSION

- Proposer à des populations en grande difficulté, des logements décents et meublés.
- Apporter par cette formule «meublé» une réponse la plus immédiate possible, se rapprochant d'une situation locative traditionnelle.
- Accompagnement social individualisé.

■ FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : accompagnement social
ÉTAT Allocation Logement Temporaire
Participation des usagers

■ CAPACITÉ

5 logements meublés dont :
5 logements sur Lunéville

■ ÉQUIPE

3 travailleurs sociaux 2,69 ETP
(Action mutualisée avec le CHRS)

ACTIVITÉS 2017



Public

9 ménages logés sur l'année dont :

- 0 couple avec enfants
- 5 adultes seuls
- 4 isolés avec enfants

17 personnes représentant :

- 9 adultes
- 8 enfants



Flux

- 9 personnes admises
- 10 personnes sorties



Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

Logement autonome	2 ménages
CHRS	1 ménage

Durée moyenne de séjour : 11 mois

6 ménages présents au 31 décembre 2017, soit 10 personnes

SOMMAIRE

1	PRESENTATION ET EVOLUTION EN 2017	2
1.1	Cadre et objectifs de la mission	2
1.2	Le public ciblé	3
1.3	Les modalités d'admission et d'accompagnement	3
1.4	L'accompagnement	3
1.5	Le logement transitoire et le partenariat	4
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	6
2.1	Typologie des ménages	6
2.2	Motif de la demande	6
2.3	Durée de séjour	7
2.4	Réponses apportées	9
3	PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2018	10
3.1	Partenariat et échanges	10
3.2	Outils de travail et formation	10
4	ANNEXES	11
4.1	Tranches d'âge	11
4.2	Hébergement antérieur	11
4.3	Nationalité	11
4.4	Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention	12
4.5	Situation par rapport au travail	12
4.6	Ressources des ménages	12
4.7	Détails des problèmes locatifs	13

1. PRESENTATION ET EVOLUTION EN 2017

Nous disposons de cinq logements meublés de type 1 et type 2 sur Lunéville.

1.1 Cadre et objectifs de la mission

Ce dispositif s'inscrit, selon les textes dans le cadre d'une logique d'hébergement d'urgence des ménages en difficultés. Le public accueilli en Logement Transitoire doit être en situation de rupture d'hébergement et sa situation sociale globale doit permettre d'envisager dans un délai raisonnable un projet de relogement autonome. Ce service correspond à une étape dans un parcours d'insertion. Il permet aux ménages pris en charge, de bénéficier d'un accompagnement et d'un hébergement pour une durée de 3 mois renouvelable.

Lors de l'entrée dans les lieux, il est demandé une caution auprès des ménages. Celle-ci permettant : la responsabilisation vis-à-vis des locaux mis à disposition, et l'acquisition des réflexes nécessaires en vue d'un relogement traditionnel.

Les ménages accueillis règlent mensuellement une participation financière forfaitaire auprès de l'association. Celle-ci est variable selon la composition familiale. Ce montant forfaitaire, doit permettre aux usagers de constituer une épargne suffisante pour assumer les frais nécessaires en vue du relogement. Le loyer est couvert par l'Allocation de Logement Temporaire (ALT).

La gestion locative quant à elle, est assurée par l'ARS et notamment par le service technique, qui participe ainsi à la réalisation de nos missions. (Maintenance technique, bail, loyer, taxes, assurances, branchements divers, chauffage ...).

Le passage en logement transitoire doit constituer un parcours de progression vers l'autonomie du public accueilli :

- Ce dispositif permet d'être une étape de reconstruction avant l'accès à un logement locatif classique aux personnes ayant connu un accident de la vie (absence de logement, rupture familiale ou conjugale, expulsion locative,...).
- Favoriser l'apprentissage des droits et des devoirs du locataire
- Mettre en œuvre l'ensemble des moyens nécessaires en vue de favoriser une insertion durable dans le logement
- Faciliter les conditions d'accès à un logement traditionnel grâce à la dynamique partenariale créée avec les bailleurs publics.

1.2 Le public ciblé

La vocation des Logements Transitoires est d'accueillir des ménages ou personnes seules en rupture d'hébergement et qui ne peuvent accéder rapidement à un logement autonome.

Au regard de la typologie des logements, ce dispositif est à destination des ménages de petite composition : personne isolée, famille monoparentale, couple sans enfants.

La problématique personnelle des résidants ne doit pas être complexe au point qu'elle compromette une gestion responsable de la vie quotidienne, que ce soit au niveau financier, psychologique, ou de relation avec l'environnement social.

La potentialité que les bénéficiaires puissent trouver dans les mois suivant l'admission une réponse adaptée à leur problème, notamment de logement, conditionne l'admissibilité au logement transitoire.

1.3 Les modalités d'admission et d'accompagnement

La procédure d'admission

Une orientation vers le dispositif des logements transitoires doit obligatoirement être étudié et validé par la Commission SIAO (Service Intégré d'Accueil et d'Orientation). Cette commission inter-CHRS valide les demandes effectuées par les services prescripteurs, et oriente vers les services concernés. La grande majorité des orientations émanent des SAO et en particulier du SAO de Lunéville.

A l'issue de cette validation, le ménage concerné est reçu lors d'un entretien avec le travailleur social en charge de son accompagnement, et le responsable de service. Cet entretien permet de contractualiser les modalités d'accueil et d'accompagnement.

1.4 L'accompagnement

Le logement transitoire offre des garanties de respect et d'intimité aux occupants. Au delà de l'hébergement dont il bénéficie, chaque ménage bénéficie d'un accompagnement social individualisé. La collaboration des résidants avec le travailleur social dans la démarche d'insertion sociale est capitale et doit optimiser l'issue de la prise en charge.

L'accompagnement social global en logement transitoire est défini comme une action éducative centrée sur la personne, et qui agit sur l'environnement : elle vise son insertion globale dans la société.

Les travailleurs sociaux sont amenés à intervenir dans des domaines très variés auprès des ménages en fonction de leur situation. Ils soutiennent et accompagnent les usagers dans leurs démarches : administratives, sociales, professionnelles et/ou de formation, médicales, judiciaires.

Ce temps d'accueil doit permettre une évolution positive de la situation ; la personne accueillie est actrice de son projet, et notre service a pour but de préparer au mieux sa future autonomie.

A l'issue de l'accompagnement social des ménages, la situation est stabilisée, le ménage est locataire d'un appartement et un relais est fait avec le service social départemental. Dans des cas plus rares, il peut être envisagé une réorientation vers un autre dispositif comme un CHRS collectif si la personne n'est pas prête à se stabiliser en logement autonome.

1.5 Le logement transitoire et le partenariat

Les professionnels travaillent avec l'ensemble des services, administrations publiques et privées, acteurs locaux et départementaux dans le champ médical, administratif, financier, juridique, professionnel... afin de répondre au mieux aux besoins des familles.

Pour l'année 2017, nous pouvons noter des partenariats privilégiés :

- Avec l'OPH : La majorité des relogements se font sur la commune de Lunéville ou l'OPH est l'unique bailleur public. Des rencontres régulières avec le bailleur, permettent de faire le point sur les situations et faire avancer des dossiers.
- Avec la CAF : nos liens privilégiés et rencontres régulières avec l'animateur Caf du territoire permet de débloquent des situations.
- L'année 2017, a permis de se rapprocher de la Mission Locale en particulier avec l'équipe de la garantie jeune. En effet, la situation d'une jeune femme a permis la construction d'un projet d'insertion.
- « La réussite éducative » est un dispositif communal, mobilisé par l'équipe éducative, pour les enfants pris en charge et qui sont en « petites » difficultés scolaires. Un contrat est établi entre les parents, le dispositif et l'école : aide aux devoirs, sortie médiathèque, activité de loisirs... Ce dispositif est un véritable outil sur lequel les travailleurs sociaux peuvent s'appuyer pour mobiliser les parents sur l'importance de la scolarité de leurs enfants.
- Avec les services du Conseil départemental notamment PMI, SSD, PDALPD, et SESIT : En effet, de l'entrée sur notre dispositif à la sortie et au cours du suivi, les travailleurs sociaux ont des échanges réguliers avec ces services. Des rencontres permettent d'établir des règles d'échanges et de fonctionnements.
- Avec le CMP : un travail de partenariat est établi avec les services de la psychiatrie. En effet, des échanges ont lieu entre les professionnels dans l'intérêt des publics accueillis. Il est possible d'obtenir rapidement un rendez-vous, les travailleurs sociaux accompagnent physiquement les personnes et participent quelque fois à une partie des entretiens.
- CIDFF : encore une fois, ce partenariat est établi et a montré toute son importance : notamment dans le « passage de bras », le soutien juridique, le soutien psychologique et les groupes de paroles.

- L'équipe a tissé des liens privilégiés avec 2 avocates à Lunéville qui se montrent très disponibles et aident à la compréhension des documents et des procédures juridiques.
- La banque de France, est une administration qui est très sollicitée. Au total, l'équipe a monté 11 dossiers de surendettement (LT et sil confondus) avec des dossiers complexes dont les familles étaient en cours d'acquisition (5).

2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages

Catégorie des ménages	2017			2016		
	ménages	adultes	enfants	ménages	adultes	enfants
Hommes isolés	2	2	0	2	2	0
Femmes isolées	1	1	0	2	2	0
Hommes isolés avec enfants	1	1	3	0	0	0
Femmes isolées avec enfant(s)	3	3	5	2	2	4
Couples sans enfant	1	2	0	0	0	0
Couples avec enfant(s)	0	0	0	3	6	3
total ménages	8	9	8	9	12	7

La typologie des ménages d'une année à l'autre est quasiment la même.

2.2 Motif de la demande

Motif de la demande en ménages	2017	2016	2017	2016
Conflits conjugaux	4	3	50%	33%
Rupture cohabitation - solidarité familiale - amicale	3	4	25%	44%
Demandeurs d'asile régularisés	0	1	0%	11%
Problèmes locatifs et d'hébergements	1	0	25%	0%
Autre	0	1	0%	11%
total	8	9	100%	100%

8 ménages ont été accueillis au cours de l'année 2017 dont :

4 d'entre eux pour le motif de « conflits conjugaux ». 2 situations ont été orientées de Nancy et du nord du département. Ce dispositif a permis de répondre aux besoins d'éloignement et de mise en sécurité rapide. Nous disposons d'un logement transitoire sécurisé et pour ces 2 situations il a pu être mobilisé. Les 2 autres ménages ont été orientés par le SAO de Lunéville.

On note 3 situations en « rupture de cohabitation » : 2 ménages ont moins de 25 ans et vivaient avant chez leurs parents. Le troisième était propriétaire d'une maison inhabitable en situation d'hébergement depuis un an.

Enfin, un ménage était en situation d'expulsion du logement dont il était propriétaire.

2.3 Durée de séjour

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2017			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois
2 410	7	344	11

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2016			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois
3 537	11	322	11

La durée de séjour est de 11 mois, comme l'année précédente.

A noter en 2017, que 3 ménages sur les 8 étaient propriétaires ou en accession à la propriété. C'est une nouveauté dans la prise en charge. Du coup, les démarches administratives et de rétablissement sont longues : Dépôt de dossier de surendettement avec liquidation de biens, amendes pénales, dettes alimentaires...des situations complexes dont le suivi nécessite des délais plus long que le suppose un dispositif logement transitoire.

SITUATION DE M D

Contexte de l'admission en LT :

En aout 2016, le SAO de Lunéville a été contacté concernant Monsieur D. Agé de 47 ans, M. est divorcé et père de 4 enfants, âgés de 10 à 27 ans et nés de deux unions. M. a un diplôme d'infirmier et a longtemps exercé cette profession. Suite à une grave dépression M. était hébergé depuis deux ans chez une amie, à Damelevières. Bénéficiant d'un suivi psychologique et se sentant mieux, il a exprimé la volonté d'être soutenu pour rétablir sa situation administrative, locative et financière. En effet, il explique avoir tout lâché pendant deux ans, ne s'occupant ni de ses papiers, ni de ses courriers, ne se préoccupant plus de sa maison, de ses voitures, de ses comptes bancaires et de ses obligations parentales. En accession à la propriété d'un pavillon situé à Maron, M. n'avait plus les clés et pensait que depuis deux ans, sa maison avait du être vendue.

Admission et accompagnement en LT

En octobre 2016, le SAO oriente M. en logement transitoire, dans un T1 à Lunéville.

Il a tout d'abord fallu reconstituer les bases administratives et rétablir ses droits : Etat civil, Impôts, Caf, sécurité sociale et Pôle emploi.

Nous avons ensuite effectué les démarches au tribunal pour savoir si M. était toujours propriétaire de sa maison, préalable indispensable à la constitution d'un dossier de surendettement.

Parallèlement, deux démarches judiciaires ont été engagées à l'encontre de M. par ses deux ex compagnes, pour abandon de famille et non paiements de pension alimentaire. Des dossiers d'aide juridictionnelle ont donc été instruits.

En janvier 2017, le tribunal confirme que M. est toujours propriétaire de sa maison. Pour constituer le dossier de surendettement, chaque créancier connu a été sollicité pour obtenir les doubles des contrats de crédit, les factures impayées, les taxes, les amendes... . Les plus importantes dettes sont le crédit immobilier (22000€), une soulte (12000€) et les pensions (14000€) et autres créanciers

(17000€). M est retourné dans sa maison : celle-ci a été squattée mais pas endommagée. Il espère pouvoir la mettre en vente rapidement pour rembourser ses créanciers. En fait, M. apprendra fortuitement en juillet que sa maison a été vendue 106 000€ par adjudication au profit de la banque. Le tribunal confirmera la saisie vente alors que monsieur n'a jamais eu connaissance de la vente aux enchères de sa maison.

En février, M retrouve du travail, comme infirmier dans un laboratoire. Sa période d'essai ne sera pas renouvelée. M est encore fragile et les deux ans passés « hors du système » l'ont également éloigné de cette profession, exigeante à plusieurs niveaux.

En juillet 2017, le dossier BDF est jugé recevable. Ce dossier est entré dans la phase des mesures imposées le 02/11/2017. L'argent de la vente de la maison est aujourd'hui chez le notaire, qui attend désormais la décision du juge du surendettement pour procéder à la liquidation de l'ensemble des dettes.

Concernant les poursuites judiciaires, M a été condamné en mars 2018 à deux mois de prison ferme et a été déchu de l'autorité parentale sur son dernier enfant. Cette condamnation pourra faire l'objet d'un aménagement de peine(TIG).

Les dettes étant sur le point d'être liquidées, une demande de logement va être déposée à l'Office publique de l'Habitat de Lunéville, marquant ainsi l'aboutissement du rétablissement de la situation de M. D.

Conclusion

Au niveau de l'accompagnement social, ce type de prise en charge n'est envisageable qu'avec la pleine collaboration de la personne, qui va devoir effectuer et comprendre des démarches particulièrement complexes et chronophages. Ce type de prise en charge nécessite un travail de recherche d'informations juridiques, indispensables pour aider au mieux la personne.

Ces situations singulières et particulièrement complexes sont de plus en plus courantes au sein de notre service. Elles augmentent la durée de séjour mais permettent un rétablissement durable des situations.

Durée de Séjour sur sorties en personnes	2017	2016	2015
Moins de 1 mois	0	0	0
De 1 à 6 mois	3	2	2
De 6 à 12 mois	0	2	2
De 12 à 18 mois	4	7	1
De 18 à 24 mois	0	0	1
Plus de 24 mois	0	0	0
Total	7	11	6

2.4 Réponses apportées

Orientation des ménages à la sortie	2017	2016	2017	2016
C.H.R.S./LT/M. RELAIS	1	0	33%	0%
Logement	2	5	67%	100%
Accueil en famille ou amis	0	0	0%	0%
Autre	0	0	0%	0%
Inconnu	0	0	0%	0%
total	3	5	100%	100%
Encore suivis au 31/12/17	5	5		

Sur les 8 ménages accueillis en 2017, 3 sont sortis du dispositif et 5 sont encore pris en charge.

- 2 des 3 ménages ont bénéficié à la sortie d'un relogement en direct : un auprès d'un bailleur privé et l'autre auprès de l'OPH.
- Pour la troisième situation, le dispositif logement transitoire a été mobilisé pour une femme et ses 2 enfants pour un motif de mise à l'abri et d'éloignement géographique dans un contexte de violences conjugales. Madame était déboutée de sa demande d'asile mais une ordonnance de protection a été demandée. Elle a obtenu un titre de séjour d'un an. Le logement n'était plus adapté à la composition familiale et les démarches en lien avec la régularisation de la situation plus longues que prévues initialement. Pour toutes ces raisons une orientation en CHRS a été proposée.

Orientation des personnes à la sortie	2017	2016	2017	2016
C.H.R.S./LT/M. RELAIS	3	0	43%	0%
Logement	4	11	57%	100%
Accueil en famille ou amis	0	0	0%	0%
Autre	0	0	0%	0%
Inconnue	0	0	0%	0%
total	7	11	100%	100%
Encore suivis au 31/12/17	10	8		

3 PERSPECTIVES ET AXES DE TRAVAIL POUR 2018

Ce dispositif s'inscrit dans une logique de réponses aux besoins du territoire et offre un outil d'accueil et de suivi pertinent, au sein même de notre structure ARS-Lunévillois, en coordination avec les autres services (SAO, SIL, AVDL) et le SIAO54.

3.1 Partenariat et échanges

Les situations des ménages accueillis sont quelque fois complexes et revêtent des champs de compétences très précis comme le droit des étrangers par exemple. Les logements transitoires n'échappent pas à la complexité des situations et les connaissances à développer sont aussi étendus que la diversité des suivis. Pour autant, des professionnels de l'ARS ont des connaissances et compétences certaines en la matière et pourraient participer à un échange de savoirs et de connaissances. Ces échanges permettraient également une meilleure connaissance des missions et du cadre d'intervention de chacun des services. Nous allons déterminer des domaines à approfondir et favoriser ces échanges en interne à l'association.

3.2 Outils de travail et formation

Il conviendra :

- de reprendre les procédures et les outils de travail existants : les valider, les actualiser, les faire évoluer
- Favoriser la formation pour les professionnels de terrain
- pour l'accueil de stagiaire : travailler un outil d'accueil

4 ANNEXES

4.1 Tranches d'âge

Tranches d'âge	2017	2016	2017	2016
inférieur à 2 ans	1	2	6%	11%
02 à 03 ans	1	1	6%	5%
04 à 06 ans	1	1	6%	5%
07 à 11 ans	2	2	12%	11%
12 à 16 ans	3	1	18%	5%
17 à 18 ans	0	0	0%	0%
<i>sous total mineurs</i>	8	7	47%	37%
18 à 25 ans	5	5	29%	26%
26 à 35 ans	0	2	0%	11%
36 à 45 ans	3	4	18%	21%
45 à 56 ans	1	1	6%	5%
plus de 56 ans	0	0	0%	0%
<i>sous total adultes</i>	9	12	53%	63%
total	17	19	100%	100%

4.2 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur des ménages	2017	2016	2017	2016
CHRS ou assimilé	0	0	0%	0%
Hôtel / Foyer logement	5	7	63%	78%
Logement personnel	2	0	25%	0%
Famille, amis	1	2	13%	22%
Squat, rue	0	0	0%	0%
total	8	9	100%	100%

4.3 Nationalité

Nationalités	2017	2016	2017	2016
Française	12	11	71%	58%
CEE	0	0	0%	0%
Afrique du Nord	2	1	12%	5%
Afrique noire	0	1	0%	5%
Europe de l'Est	3	6	18%	32%
Antilles	0	0	0%	0%
total	17	19	100%	100%

4.4 Implantation géographique des ménages LT à l'issue de l'intervention

Implantation géographique à la sortie	2017	2016	2015
Nancy et Couronne	0	9	0
Lunévillois	7	2	5
Val de Lorraine	0	0	1
Terres de Lorraine	0	0	0
Autres départements	0	0	0
Inconnue	0	0	0
total	7	11	6

4.5 Situation par rapport au travail

Situation par rapport au travail	2017		2016	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
CDD	2	2	1	1
CDI	0	0	2	0
Sans emploi	7	1	9	5
En formation	1	0	0	0
Poste d'Insertion	0	0	0	0
Intérimaire	0	0	0	0
Autres	0	0	1	0
total	10	3	13	6

4.6 Ressources des ménages

Ressources des ménages	2017		2016	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Sans ressources	3	0	3	0
RSA	1	1	5	6
AAH	0	0	0	0
Prestation Familiale	0	0	0	0
Chômage	1	0	0	0
Salaire	3	2	4	2
Autres	1	0	1	0
Allocation Parent Isolé	0	0	0	0
Inconnue	0	0	0	0
total	9	3	13	8

4.7 Détails des problèmes locatifs

Détails des problèmes locatifs et d'hébergement	2017	2016	2017	2016
Sans hébergement	0	0	0%	0%
Expulsion	1	0	50%	0%
Impayés des loyers	0	1	50%	100%
Logement inadapté	0	0	0%	0%
Problèmes de convivialité	0	0	0%	0%
Aide à l'installation	0	0	0%	0%
total	2	1	100%	100%

